

GUIDE ÉLECTORAL

ÉLECTION DU BUREAU NATIONAL DES JEUNES RÉPUBLICAINS

ANNEXE AU GUIDE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

FÉVRIER 2021



les
IR
Républicains

SOMMAIRE

I. CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES.....	2
II. LA LISTE ÉLECTORALE.....	3
III. LE ROLE DU REFERENT DES ELECTIONS DES JEUNES REPUBLICAINS.....	4
IV. INFORMATIONS AUX ÉLECTEURS.....	5
V. LES MEMBRES A ÉLIRE.....	6
VI. CONDITIONS POUR ETRE CANDIDAT(E).....	7
VII. RECEPTION ET TRAITEMENT DES CANDIDATURES.....	8
VIII.CAMPAGNE OFFICIELLE.....	9
IX. ORGANISATION DU SCRUTIN.....	10
X. DEPOUILLEMENT.....	11
XI. LES VOIES DE RECOURS.....	12
XII. ANNEXES.....	13

I. CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Le processus électoral pour l'élection du Bureau National des Jeunes Républicains reprend l'ensemble des règles fixées dans le guide des opérations électorales des élections internes des Républicains qui se dérouleront les 12 et 14 avril, sauf mises à jour et précisions particulières inscrites dans la présente annexe.

› Mercredi 10 février 2021 :

› Publication du guide électoral et mise en ligne des formulaires officiels de candidature et de parrainage pour l'élection du Bureau National des Jeunes Républicains sur le site Internet des Républicains (www.republicains.fr/electionsinternes).

› Publication de la liste officielle des Responsables Départementaux Jeunes, susceptibles de parrainer la/les liste(s) candidatant à ce scrutin.

Ouverture de la saisie des candidatures par le Référent de l'élection des Jeunes Républicains.

› Du Mercredi 10 février 2021 au mercredi 24 mars à 18h :

› Réception des listes candidates par le Référent des élections des Jeunes Républicains.

› Réception par le Référent des élections des Jeunes Républicains des parrainages :

- 15 Responsables départementaux jeunes ;
- 100 adhérents Jeunes Républicains ;
- 15 Présidents de Fédérations départementales.

› Réception par le Référent des élections des Jeunes Républicains des professions de foi (facultatives).

› Lundi 29 mars 2021 à 10h00 :

› Publication, par tous moyens, de la liste des candidats par le Référent.

› Entre le lundi 29 mars 2021 à 10h00 et le samedi 10 avril à minuit :

› Campagne électorale du 1er tour.

II. LA LISTE ÉLECTORALE

Conformément à la règle fixée dans le guide électoral des élections internes, voté par le Bureau Politique des Républicains le 9 février 2021, cette annexe rappelle que la liste électorale se compose de tous les adhérents de 16 à 35 ans non révolus à la date du scrutin et à jour de leur cotisation au 30 décembre 2020 ou au 12 mars 2021, conformément à l'article 4, paragraphe 1, du Règlement intérieur.

III. LE ROLE DU REFERENT DES ELECTIONS DES JEUNES REPUBLICAINS

Le Référent des élections des Jeunes Républicains organise le scrutin.

Il est nommé par le Secrétaire Général.

Il veille au bon déroulement du scrutin, observe la plus stricte neutralité, garantit l'égalité entre les candidats et s'assure que l'élection se déroule dans la sérénité et le respect de tous.

Le Référent proclame les résultats.

IV. INFORMATIONS AUX ÉLECTEURS

› Par le Siège national :

Le lundi 29 mars à 10h00 :

- › Publication, par tous moyens, par le Référent, de la liste des candidats.

À partir du 6 avril 2021 : envoi aux électeurs d'un courrier comprenant les informations suivantes :

- › Une notice sur le déroulement des élections internes ;
- › Les codes de sécurité permettant de prendre part au scrutin ;
- › Les dates, horaires et adresses des lieux de vote.

La liste des candidats ainsi que les professions de foi pourront être consultées sur la plateforme de vote et sur le site internet des Républicains.

V. LES MEMBRES A ÉLIRE

Il s'agit d'un scrutin de liste paritaire.

Celle-ci est composée de 13 candidats :

- 4 candidats composant la Direction. Chaque liste doit clairement faire apparaître les noms des candidats désignés pour les fonctions de Président, Vice-Président, de Secrétaire Général et de Trésorier de la Fédération ;
- 9 délégués nationaux.

La direction est composée de deux membres de chaque sexe.

L'écart entre le nombre de Délégués Nationaux de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Parrainages

La campagne pour recueillir les parrainages débute le 10 février 2021. À cette date, le formulaire officiel de parrainage sera mis en ligne et téléchargeable sur le site Internet des Républicains.

Seuls les adhérents et Responsables départementaux jeunes, membres du Congrès des Jeunes Républicains ainsi que les Présidents de Fédérations départementales à jour de cotisation au 31 décembre 2020, peuvent parrainer une candidature, en renvoyant le formulaire de parrainage figurant en annexe du présent guide électoral.

Seul ce formulaire officiel est autorisé. Son modèle vierge peut être librement imprimé ou photocopié à partir de la version papier ou électronique.

La candidature doit être transmise au Référent national au plus tard le mercredi 24 mars 2021 à 18 heures accompagnée des formulaires de parrainage nécessaires.

Le Référent devra remettre un récépissé de bonne réception de candidature.

VI. CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDAT(E)

- Être à jour de sa cotisation d'adhérent au 31 décembre 2020.
- Être à jour, le cas échéant, de sa cotisation d'élu au 31 décembre 2020. Cette dernière peut être régularisée jusqu'au 1^{er} mars 2021.
- Faire acte de candidature, par courrier (Réfèrent National Jeunes Républicains, 238 rue de Vaugirard, 75015 Paris) ou par e-mail (electionjeunes@republicains.fr), auprès du Réfèrent au plus tard le mercredi 24 mars à 18h00.

Une déclaration de candidature doit être accompagnée des parrainages nécessaires :

- 15 parrainages de Responsables départementaux jeunes âgés de 16 à 35 ans non révolus à la date du scrutin et à jour de leur cotisation d'adhérent au 31 décembre 2020 et, le cas échéant, de leur cotisation d'élu au 31 décembre 2020, issus d'au moins cinq régions différentes ;
- 100 parrainages d'adhérents des Jeunes Républicains de 16 à 35 ans non révolus à la date du scrutin et à jour de leur cotisation au 31 décembre 2020 et, le cas échéant de leur cotisation d'élu au 31 décembre 2020. Les adhérents sont répartis sur au moins 15 Fédérations départementales différentes, sans que plus d'un dixième des signataires puissent être adhérents d'une même fédération départementale ;
- 15 parrainages de Présidents de Fédérations départementales, à jour de leur cotisation au 31 décembre 2020 et, le cas échéant de leur cotisation d'élu au 31 décembre 2020, issus d'au moins cinq régions différentes.

Tout parrainage adressé au Réfèrent National à l'attention d'un candidat, par voie postale ou numérique (aux adresses précisées ci-dessus) dans les dates fixées dans cette annexe, sera remis à l'intéressé(e) par le Réfèrent.

Une photographie au format numérique présentant le/la candidat(e) seul(e) ou le/la candidat(e) seul(e) entouré(e) de sa seule liste, peut accompagner la déclaration de candidature.

Une profession de foi, de 3000 signes, maximum, espaces compris, peut également accompagner la candidature, transmise au format word.

Seuls sont recevables les déclarations de candidature et les parrainages effectués en utilisant les formulaires officiels figurant en annexes.

Seules les signatures manuscrites sont autorisées.

Pour être valides, les candidatures doivent comporter une copie de la pièce d'identité en cours de validité de l'ensemble des membres de la liste, une déclaration de candidature signée par chaque membre de la liste ainsi qu'une acceptation écrite et signée de chacun des membres de la liste sur laquelle figure le nom de la liste.

Incompatibilités :

Seuls peuvent se porter candidat au Bureau National des Jeunes Républicains les membres du Congrès des Jeunes Républicains à jour de leur cotisation d'adhérent, et le cas échéant, de leur cotisation d'élu, au 31 décembre 2020.

VII. RECEPTION ET TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Le Référent remet un récépissé de bonne réception de candidature à chaque tête de liste, par e-mail ou papier, charge à celui-ci de s'assurer que sa candidature a bien été réceptionnée.

Les candidatures devront être saisies au jour le jour par le Référent sur l'interface mise à sa disposition :

- Saisie du numéro d'adhérent ou du nom des personnes membres de la liste candidatant ;
- Les nom, prénoms, adresse, date de naissance et circonscription des candidats de la liste apparaîtront automatiquement dans l'interface.

Les nom et prénoms des candidats au Bureau National sont directement communiqués à l'ensemble des membres du Congrès des Jeunes Républicains le lundi 29 mars 2021, par le Référent et par tous moyens.

VIII. CAMPAGNE OFFICIELLE

Les scrutins sont organisés le **lundi 12 avril 2021** pour le premier tour et, le cas échéant, au plus tard le **mercredi 14 avril 2021** pour le second tour.

La campagne électorale débute le **lundi 29 mars 2021** et sera close le **samedi 10 avril** à minuit.

Le Référent National adressera à l'ensemble des électeurs un message présentant la/les liste(s) candidate(s) et rappelant la date du scrutin.

Ce message sera adressé à l'ensemble des électeurs disposant d'une boîte e-mail.

→ Les codes de sécurité adressés aux électeurs sont strictement personnels et ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers.

Aucun cadre candidat n'a le droit d'utiliser le fichier des adhérents.

Consultation des fichiers

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, aucune donnée personnelle des adhérents ne sera communiquée aux candidats. Seul le Référent est habilité à utiliser le fichier des adhérents dans le cadre des élections internes.

ATTENTION :

Toute utilisation du fichier des adhérents en violation des règles décrites ci-dessus par un candidat ou par un cadre de la Fédération est susceptible d'entraîner l'annulation du scrutin. Par ailleurs, elle pourra entraîner des sanctions disciplinaires et pénales.

IX. ORGANISATION DU SCRUTIN

Le scrutin sera électronique et s'organisera dans les conditions précisées dans le Guide des Opérations Electorales. Les votants pourront faire remonter toutes leurs observations en adressant un e-mail à l'adresse suivante : electionsjeunes@republicains.fr.

Le secret du vote est assuré tout au long du processus électoral pour garantir la sécurité, la sincérité, la confidentialité et l'unicité du vote.

RÉCEPTION, SAISIE ET VALIDATION DES CANDIDATURES

Le site de vote permettra localement au Référent de saisir les candidatures validées. Il a pour objectif de centraliser toutes les candidatures et de permettre au Siège national d'avoir un accès en temps réel à l'ensemble des candidatures saisies.

Il offre également l'avantage de disposer d'un fichier normé et unique des candidats à la fin de la saisie.

FICHIERS DÉFINITIFS DES CANDIDATS :

La liste des candidats est réputée définitive le lundi 29 mars 2021 à 10h.

X. DEPOUILLEMENT

La liste élue doit recueillir plus de 50% des suffrages exprimés, au 1er tour, ou le cas échéant au 2nd tour.

Le dépouillement du scrutin se déroulera dans les conditions précisées dans le Guide des Opérations Electorales.

La liste élue emporte la totalité des sièges du Bureau National.

Le Référent de l'élection des Jeunes Républicains proclame les résultats de l'élection au siège national de la Fédération dès qu'il les a en sa possession.

Les résultats seront publiés sur le site internet du Mouvement.

XI. LES VOIES DE RECOURS

Conformément aux articles 49, paragraphe 5, des Statuts et 9, paragraphe 7, du Règlement Intérieur, la Haute Autorité du Mouvement statue, en cas de contestation, sur la régularité des élections, après le scrutin.

XII. ANNEXES

1 - Formulaire de déclaration de candidature

2 - Formulaire de rattachement à une liste

3 - Formulaire de parrainage



ELECTION DES JEUNES REPUBLICAINS
Elections internes des 12 et 14 avril 2021

DECLARATION DE CANDIDATURE
(A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES)

ATTENTION : Pour être candidat(e), vous devez être à jour de votre cotisation d'adhérent au 31 décembre 2020, être âgé(e) de 16 à 35 ans non révolus à la date du scrutin et être, le cas échéant, à jour de votre cotisation d'élu(e) au 31 décembre 2020.

Je soussigné(e), M^{me} M.

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ N° adhérent : _____

Tél. portable : | | | | | | | | | | | | | | | | | | email : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Département : _____ Circonscription : _____

à jour de ma cotisation au 31 décembre 2020 :

Représentant de la Direction :

Délégué National.

Déclare être candidat(e) sur la liste :

Dont la tête de liste est :

Signature

Cette déclaration de candidature doit parvenir au Référent National des Jeunes Républicains (Les Républicains, Référent National Jeunes Républicains, 238 rue de Vaugirard 75015 Paris ou electionjeunes@republicains.fr) le 24 mars 2021, à 18h00 au plus tard, accompagnée, de la copie d'une pièce d'identité, du formulaire de rattachement à la liste et, le cas échéant, des formulaires de parrainages.

**Le formulaire de parrainage sera téléchargeable dès le 10 février 2021 sur le site Internet des Républicains : www.republicains.fr/electionsinternes ou disponible auprès de votre Référent.



ÉLECTION DES JEUNES RÉPUBLICAINS

Elections internes des 12 et 14 avril 2021

DÉCLARATION DE RATTACHEMENT À UNE LISTE

À REMPLIR PAR CHAQUE MEMBRE DE LA LISTE

Je soussigné(e), M^{me} M.

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ N° adhérent : _____

Tél. portable : _____ email : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Département : _____ Circonscription : _____

Déclare vouloir déposer ma candidature aux élections des Jeunes Républicains et
figurer sur la liste :

.....

Signature

